

ACTE SEPARÉ DE NOMINATION DU PRÉSIDENT

La soussignée :

Mme BAYONA épouse COUNIL Laëtitia, née le 20/09/1991 à Marseille (8ème), demeurant 5 Allée des Paladins 13012 Marseille, de nationalité Française, mariée

Agissant en qualité d'associé de la société A&L Conseil au capital de 1 000 Euros, ayant son siège au : 5 Allée des Paladins 13012 Marseille.

Après avoir exposé qu'une société avait été constituée, aux termes d'un acte sous seing privé qui sera enregistré et publié en même temps que le présent acte, et que les statuts établis à l'acte prévoient dans leur article 13 la nomination du président de la société par acte séparé, a procédé à cette nomination.

Les associés nomment à l'unanimité, **Mme BAYONA épouse COUNIL Laëtitia**, née le 20/09/1991 à Marseille (8ème), demeurant 5 Allée des Paladins 13012 Marseille, de nationalité Française aux fonctions de président de la société pour une durée indéfinie.

Mme COUNIL Laëtitia accepte ces fonctions de président, déclare n'être frappée d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi sur l'assainissement des professions commerciales.

La rémunération sera fixée en assemblée générale.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôts prévues par la loi.

Fait à Marseille, le 21 Janvier 2025

En 4 exemplaires

Mme COUNIL Laëtitia

